

**PATRIMOINE EN TENSION :  
STRATÉGIES DE PROTECTION  
ET NOUVELLES GOUVERNANCES**



## **UNE APPROCHE INNOVANTE EN FAVEUR DU PATRIMOINE CULTUREL MÉDITERRANÉEN : LE COPAM**

Monseigneur,

Madame Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO,

Monsieur Robert Calcagno, Directeur général de l'Institut océanographique de Monaco,

Madame Elisabeth Bréaud, Présidente et Directrice des RIMM,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

C'est à partir de la ville d'Arles, inscrite depuis 1981 sur la Liste du Patrimoine, et à l'initiative de son maire, M. Schiavetti, ainsi que de ses collaborateurs, qu'est née l'idée de promouvoir une nouvelle coopération méditerranéenne en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel.

Portée par des experts en ce domaine, lors de différents séminaires et rencontres depuis 2017, et partant d'une expérience de collaboration qui avait pris naissance entre Arles et des institutions algériennes, responsables de la protection et de la mise en valeur du patrimoine, cette idée a, si l'on peut s'exprimer ainsi, fait son chemin.

Elle a été prise en compte et incluse dans les projets, après examen et étude au niveau du ministère des Affaires étrangères français, avant sa soumission à l'attention du Sommet des chefs d'Etat, des 5+5, qui s'est réuni à Marseille à la fin du mois de juin 2019, en présence du Président de la République française, Emmanuel Macron.

Afin de renforcer les liens entre les deux rives de la Méditerranée, ce Sommet a regroupé les représentants des Gouvernements des 5 pays

du nord de la Méditerranée et des 5 Pays du sud de la Méditerranée, avec d'éminents représentants de la société civile. Cette initiative visait à favoriser un échange sociopolitique régional pragmatique, ayant pour objectif de présenter et de lancer des projets spécifiques dans la région. Les thèmes centraux retenus étaient relatifs à l'éducation, à la culture, à l'économie, au climat et à la société civile.

Je souhaiterais citer un extrait du discours de M. Jean-Yves Le Drian, ministre des Affaires étrangères, prononcé lors de ce Sommet des deux Rives (24 Juin 2019) :

« C'est l'invitation qu'a lancée le Président de la République, il y a un an et demi, lorsqu'il a émis l'idée de réunir les dirigeants et les sociétés civiles de la Méditerranée pour qu'ils puissent débattre ensemble de notre avenir commun.

« Ce qu'il a proposé, c'est de travailler à retrouver, à reprendre le fil d'une politique méditerranéenne plus inclusive, plus ouverte, dans le prolongement d'initiatives antérieures. Le Sommet qui nous réunit aujourd'hui est donc bien un moment fondateur, qui a été préparé par une série de forums qui se sont organisés à Alger, à La Valette, à Rabat, à Montpellier, à Palerme.

« Dans ces forums thématiques ont été esquissés les chemins de coopération nouveaux, qui se passent aujourd'hui dans cet ensemble nouveau et qui est marqué ... par la Déclaration de l'Assemblée des Cent et par le fait qu'il y a eu une contribution très forte de la société civile. Ce qui fait la force de cette rencontre, c'est bien la méthode qui est utilisée.

« Engagements pour une Méditerranée pluriculturelle : moteur de dialogue et de liens entre les peuples, notre patrimoine doit être préservé, promu, servir de laboratoire de dynamisme régional et être mis en valeur par un tourisme responsable, inclusif, respectueux des populations locales et de l'environnement.

« Nous nous engageons à promouvoir toutes les instances qui œuvrent à nourrir le dialogue continu et les liens entre les deux rives, tant les nombreuses associations que les plateformes virtuelles de mise en réseau d'échanges ».

Il y a donc là un appel à une action concertée avec les pays du sud de la Méditerranée ; c'est pourquoi il a semblé utile à Madame Élisabeth Bréaud, Présidente et Directrice des RIMM, d'inclure cette initiative prometteuse, encore en gestation dans l'ordre du jour des Rencontres Internationales Monaco et la Méditerranée.

À l'échelle des États 5+5, près de 160 biens culturels et naturels sont inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial ; 200 autres figurent

actuellement sur les listes indicatives nationales des différents pays des deux rives de la Méditerranée occidentale, première étape dans le processus de candidature à l'inscription.

Qu'il s'agisse de biens culturels et/ou naturels, le « Conservatoire pour le Patrimoine en Méditerranée » (COPAM) entend donner sa pleine mesure à cette richesse universelle exceptionnelle, en alliant à la conservation et à la restauration des biens, parfois hélas en péril, leur inventaire systématique en vue d'une valorisation au service du développement durable des territoires.

Convaincu que « le patrimoine, c'est l'avenir » car il constitue un gisement remarquable d'activités et d'emplois ainsi qu'un levier de cohésion sociale, le COPAM prévoit de placer la jeunesse au cœur de son action, avec la contribution des technologies numériques.

C'est dans cet esprit que Madame Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO, a indiqué au maire de la ville d'Arles l'intérêt de l'UNESCO à ce projet COPAM lors de sa visite, en juillet 2019, dans cette ville du Patrimoine mondial, également siège de l'Association des Sites français du Patrimoine mondial.

Ce projet s'appuie sur trois principes fondamentaux :

### **1. Une reconnaissance par l'ensemble des Etats-Membres de la région**

Sa légitimité est fondée sur la reconnaissance, par l'ensemble des Etats membres de l'UNESCO, de la valeur universelle exceptionnelle des biens faisant partie du « Patrimoine mondial ».

Lors de l'adoption de la « Convention concernant la protection du Patrimoine mondial » (1972), les Etats membres de l'UNESCO sont convenus de conférer aux biens culturels et/ou naturels une valeur universelle exceptionnelle, en vue de leur protection au titre de Patrimoine mondial.

Cette reconnaissance à l'échelle internationale fonde la légitimité du « Conservatoire du Patrimoine en Méditerranée » (COPAM) qui s'intéresse à près de 160 biens, inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial et situés en Algérie, Espagne, France, Italie, Libye, Malte, Maroc, Mauritanie, Portugal et Tunisie, et à 200 autres qu'il convient d'accompagner à rejoindre la Liste, si toutes les conditions sont remplies.

Il s'intéresse aussi au patrimoine immatériel, qui ne cesse d'être revendiqué de cet ensemble géographique, à l'instar de la demande commune d'inscription du « couscous », spécialité culinaire d'Afrique du nord, portée par la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie.

Comme cela commence à être connu, les biens inscrits au Patrimoine mondial accèdent à une renommée universelle qui s'accompagne d'un devoir de protection contre les dégradations humaines et naturelles des biens eux-mêmes et de leur environnement immédiat.

Ce devoir est partagé par la communauté internationale ; c'est ainsi que les initiatives de coopération sont tout naturellement inscrites dans le « génome » Patrimoine mondial. Alors que le patrimoine réunit les énergies de la société civile, des puissances publiques et des acteurs économiques, le COPAM entend les fédérer, dans une approche consensuelle à l'échelle des 5+5.

## **2. Un projet en conformité avec les objectifs du Développement durable proclamés par l'ONU**

En second lieu, l'objectif est de mettre la conservation du « Patrimoine mondial » en conformité avec les Objectifs de développement durable, adoptés en septembre 2015 par les Nations Unies, la culture étant inscrite pour la première fois dans l'Agenda International pour le développement durable.

On répète souvent la formule de l'artiste chinois Gao Xingjian « La culture n'est pas un luxe, c'est une nécessité » et, de la même façon « le patrimoine n'est pas un luxe ni l'affaire exclusive des historiens, des archéologues et des scientifiques » !

Il est l'affaire de tous, en ce qu'il peut constituer un levier de développement et de résilience. En agissant sur le patrimoine, pour le conserver, le restaurer, le promouvoir pour le bien-être des populations locales et des clientèles touristiques, on agit plus globalement sur le développement d'un territoire.

Des expériences réussies ont montré que miser sur le patrimoine, c'est préserver l'environnement pour le transmettre aux générations futures, créer des emplois et des activités économiques, renforcer l'identité et l'attractivité de son territoire et favoriser l'épanouissement d'une jeunesse fière d'elle-même et de ses racines.

À titre d'exemple, la ville de Matera en Italie est sortie de la détresse économique en obtenant le classement des maisons, églises, monastères et ermitages construits dans des grottes naturelles, au titre du Patrimoine mondial. Inconnue il y a un peu plus de vingt ans, elle a été déclarée Capitale européenne de la culture en 2019 !

Autre exemple, la restauration de la Medina de Fès, inscrite au Patrimoine mondial, a permis la création d'une entreprise locale employant une trentaine d'ouvriers qualifiés qui ont su développer leur savoir-faire adapté aux contraintes des lieux et dans le respect de la tradition du bâti historique.

Aujourd'hui, c'est près d'un million de personnes qui visitent chaque année cette Médina !

Une étude, menée il y a dix ans par l'Agence régionale du Patrimoine en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (France) et par le Pôle des Industries culturelles et patrimoniales, avait démontré que, pour 1€ investi dans le patrimoine (sites et monuments confondus), les retours pour l'économie régionale étaient de 10€.

A l'échelle de la ville d'Arles, cette étude a montré que le patrimoine, valorisé à des fins à la fois culturelles et touristiques, avait permis de créer des emplois durables et de garantir l'insertion professionnelle d'une jeunesse fière de son patrimoine.

Pour garantir la conservation des biens et leur inscription dans la vie quotidienne des populations, l'UNESCO exige, pour toute inscription depuis 2008, l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des biens.

Au-delà de leur dimension scientifique, les plans de gestion constituent de véritables instruments de gouvernance territoriale partagée. Dans la mesure où ils sont conçus dans une concertation de l'ensemble des acteurs d'un territoire, ils permettent de dérouler une stratégie de développement à moyen et long terme sur l'ensemble d'un territoire.

À l'échelle du projet retenu par le Sommet des 5+5, le COPAM entend ainsi s'inspirer de ces expériences et les démultiplier.

### **3. Un projet fondé sur la mobilisation de la jeunesse**

En troisième lieu, ce projet a l'ambition de mobiliser la jeunesse en s'appuyant sur les nouvelles technologies et en assurant une continuité entre passé, présent et avenir. C'est sans conteste avec et pour les générations à venir que le patrimoine doit être sauvegardé.

Grandissant dans un monde de plus en plus interconnecté, les jeunes dans la région méditerranéenne sont tournés vers l'avenir et sont les mieux placés pour trouver des solutions inventives qui répondent aux problèmes locaux.

Citoyens actifs ou en devenir, ils sont les acteurs économiques et sociaux de demain !

Il est d'une importance capitale de travailler à la formation des jeunes et de les sensibiliser très tôt à la connaissance et à la promotion du patrimoine culturel, véritable racine de l'identité culturelle.

Dès l'école primaire, les programmes d'éducation dans les Etats 5+5 devraient développer davantage les activités éducatives, artistiques et culturelles liées au patrimoine culturel, matériel et

immatériel. C'est ce qui permet d'alimenter un sentiment de fierté et, par là même, de forger une capacité d'innovation et de création.

À titre d'exemple, les 34<sup>èmes</sup> journées européennes du patrimoine, axées sur l'engagement de la jeunesse en faveur du patrimoine culturel, ont démontré le lien durable et profond qui s'est créé avec les jeunes générations.

En considérant comme prioritaire de travailler avec et pour les jeunes, le COPAM s'inscrit ainsi pleinement dans la stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse, à l'échelle des 5+5 !

Il implique les jeunes, met l'accent sur le renforcement de leurs qualifications et de leurs compétences et les incite à prendre leurs responsabilités en tant que citoyens actifs.

C'est sur la base de ces trois principes que des modalités d'action ont été proposées.

Initié sous l'appellation « Conservatoire pour le Patrimoine en Méditerranée » (COPAM), cet organisme a pour ambition de réunir et d'accompagner l'ensemble des parties prenantes (Etats, autorités locales, sociétés civiles, professionnels du patrimoine, fondations, etc.) pour :

- aider à protéger, restaurer et valoriser les biens inscrits au Patrimoine mondial ou sur listes indicatives ;
- participer à la revitalisation des territoires autour des biens, dans une dimension économique comme dans une dimension sociale et culturelle ;
- encourager la découverte et l'appropriation de leur histoire, de leur culture et de leur patrimoine par les populations locales et surtout la jeunesse ;
- aider à créer de plus en plus de ponts entre patrimoine et nouvelles technologies ;
- favoriser le dialogue et le rapprochement des populations méditerranéennes par le patrimoine.

Pour ce faire, l'action s'articulerait autour de quatre grands volets interdépendants :

- un volet « inscription » :
  - appui à l'inscription des biens sur les listes indicatives établies au niveau de chaque Etat ;
  - appui à l'élaboration des dossiers de candidature à l'inscription au Patrimoine mondial des biens inscrits sur les listes indicatives ;



- appui à l'élaboration des plans de gestion des biens inscrits ;
- appui à la formation, notamment celle de formateurs aux métiers de la conservation, de la restauration et de la gestion du patrimoine ;

- appui au développement de nouvelles techniques de restauration des biens mobiliers et immobiliers pour améliorer les pratiques actuelles.

- un volet « restauration » :

- participation à la conception et à la mise en œuvre de projets de restauration de biens culturels endommagés ou en péril,
- appui à l'élaboration d'un plan d'action pluri-annuel.

- un volet « numérique » :

- constitution d'une base de données numériques (relevés 3D, images satellites) recensant l'ensemble des biens Patrimoine mondial à l'échelle des 5+5 ;

- accessibilité de cette base de données à l'ensemble des gestionnaires de biens patrimoniaux ;

- développement des usages de la réalité augmentée pour reconstituer des ensembles monumentaux à des fins scientifiques et économiques (tourisme).

- un volet « développement économique » :

- appui à la création d'entreprises sociales et solidaires (tourisme durable, artisanat local, nouvelles technologies, etc.) ;

- appui à l'organisation d'événements culturels et artistiques (festivals des théâtres antiques, itinérances de biens patrimoniaux exceptionnels).

### Une expérience de terrain à capitaliser, pour le COPAM

De nombreux projets en cours accompagnent d'ores et déjà l'effort de création du COPAM, en s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre expérimentale de ces quatre volets.

Ils permettent de mesurer les impacts immédiats dans l'économie des territoires, en termes d'emploi, de formation professionnelle, ciblant prioritairement les jeunes en difficulté, et les formations universitaires.

Deux exemples pour illustrer l'action en cours :

- un projet, associant les sociétés civiles ainsi que des autorités locales et nationales algériennes et françaises pour l'élaboration, la mise en place et le suivi des plans de gestion de 4 des 7 biens

algériens inscrits au Patrimoine mondial, se traduit dès 2019 par des formations à destination des gestionnaires de biens et de la main-d'œuvre qualifiée intervenant sur la restauration du patrimoine ;

— un volet numérique qui s'illustre déjà par la création et le développement d'une base de données numérique, unique au monde, rendant accessibles les relevés 3D du cloître Saint-Trophime d'Arles, et réalisée en partenariat avec le *World Monuments Fund* et le porche de la Gloria de Saint-Jacques-de-Compostelle avec le Ministère de la culture espagnol.

Cet outil, créé par de jeunes entrepreneurs, peut devenir ainsi l'outil de référence géré par les partenaires du COPAM pour l'ensemble des biens des pays 5+5 de la Méditerranée.

C'est de cette manière que le COPAM assurera son développement pour répondre aux problématiques soulevées, et définira un protocole d'utilisation pour garantir une pratique homogène.

Nous savons que ce projet est porté à titre temporaire par la ville d'Arles qui accueille le siège de l'Association des Biens français du Patrimoine, en concertation avec des acteurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que des acteurs de la société civile.

Il est d'ores et déjà encouragé par l'UNESCO, le *World Monuments Fund*, l'Institut national du Patrimoine en Tunisie ou encore l'Office de Gestion et d'Exploitation des Biens culturels (OGECB) en Algérie.

D'ores et déjà, le projet a été porté à la connaissance de la Direction générale de l'UNESCO, de son Centre du Patrimoine mondial, de l'Organisation arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences (ALECSO). Par ailleurs, les ministères en charge de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme, de l'Environnement et de la Jeunesse des pays 5+5 vont être informés et directement sollicités, de même que les universités, les autorités locales et les associations nationales et locales de sauvegarde.

De plus, des institutions internationales non-gouvernementales sont également mises au courant, tels le *World Monuments Fund*, la Fondation ALIPH, le *Getty Conservation Institute*, l'ICOMOS, l'ICOM, l'IUCN, etc.

Des acteurs de la société civile ont déjà été approchés en vue de leur contribution pour des études ayant trait à la conservation et à la valorisation du patrimoine à des fins scientifiques, socioculturelles et économiques.

Je suis persuadé que la Principauté de Monaco, qui accueille généreusement cette Rencontre dédiée à « l'Action en faveur du Patrimoine », sera hautement intéressée par sa mise en œuvre et pourrait éventuellement y contribuer.

Le COPAM à présent est face à des enjeux de taille, tout d'abord dans son développement et sa capacité à répondre aux problématiques soulevées, et ensuite dans la définition d'un protocole d'utilisation pour garantir une mise en place durable d'un nouveau partenariat dont les principes devraient servir d'exemple.

Vers la création d'une Fondation ?

La création d'une « fondation COPAM » semble, à ce stade, la plus judicieuse des solutions de mise en place d'une structure de suivi. Ce type d'institution présente l'avantage de bénéficier des statuts de fondation culturelle à but non lucratif, gérée sur la base du droit public et du droit privé, ce qui lui permet de bénéficier de ressources publiques et privées.

Néanmoins, les ambitions culturelles du COPAM (Patrimoine mondial, conservation, mémoire numérique, transmission, etc.), économiques (développement local, création d'emplois, formation de jeunes, développement des activités touristiques, etc.), et sociales (amélioration du niveau de vie des habitants et du bien-être des populations, etc.) exigent évidemment un processus de co-construction.

Tel est l'esprit qui anime les premiers partenaires qui se sont déjà réunis à Sfax (Tunisie), en septembre 2019, à Matera (Italie) en novembre 2019, et qui se retrouveront à Tipasa (Algérie) en avril 2020.

A la suite du Forum de Montpellier des 2 et 3 mai 2019, les porteurs actuels de projets (région Provence-Alpes-Côte d'Azur et ville d'Arles) ont informé l'UNESCO et le Comité du Patrimoine mondial de la démarche entreprise et ont sollicité leur soutien.

Dans la mesure où le principe de financement public pour assurer le fonctionnement de ma structure pourrait être retenu, il sera nécessaire de déterminer la clé de ce financement entre les partenaires, et tenter d'obtenir, pour assurer une durabilité au COPAM, un engagement pluri-annuel. Le financement de projets spécifiques pourrait, quant à lui, être assuré par des fonds publics aussi bien que privés.

Que peut-on retenir, à ce stade ?

L'outil numérique développé pour le cloître de Saint-Trophime à Arles est déjà opérationnel. En vue d'accéder au titre d'outil de référence géré par le COPAM, des développements sont nécessaires pour prendre en compte les problématiques soulevées et les rendre applicables à l'échelle des 5+5. Parallèlement, le serveur hébergeant l'ensemble des données pour tous les sites devra impérativement être mis en place dans les plus brefs délais.

En 2021, après cette période de pandémie qui a mis à l'arrêt tous les projets, le COPAM pourrait sélectionner et soutenir les premières activités concrètes dans un certain nombre de pays autour de la Méditerranée.

Le comité de pilotage déjà actif pourrait travailler sur le choix des critères de sélection des projets, en prenant en considération l'état sanitaire, les menaces physiques et anthropiques, la Valeur universelle exceptionnelle (VUE), le Tourisme et le Développement économique hors tourisme.

L'activité du COPAM se développerait ainsi sur les thèmes du suivi et de l'évaluation des projets, ainsi que de la coordination du travail des acteurs impliqués dans les différentes actions retenues. Il devrait, en outre, veiller à maintenir une dynamique d'ensemble, entre projets en cours et nouveaux projets.

Avant de conclure, je souhaiterais saluer tout particulièrement les résultats de la réunion tenue à Matera, ville du Patrimoine mondial, sous la présidence de l'architecte Pietro Laureano, Président de l'ICOMOS Italie, et qui a permis de retenir d'ores et déjà le projet des « Ribat » (visant à inclure l'étude des sites de Rabatane, Tursi, Tricarico), de même qu'un projet dans la Médina de Sfax et sur le site de Tipasa.

Voilà donc une nouvelle initiative régionale portée par les Etats et la Société civile, et une action (on dirait en anglais *work in progress*) qui mérite d'être suivie par tous ceux qui ont à cœur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine commun de la Méditerranée.

Je vous remercie de votre aimable attention,

Mounir BOUCHENAKI

*Ancien Sous-Directeur général pour la Culture à l'UNESCO*